



INSTALLATION D'UN PREMIER PASSAGE PIÉTON 3D ET DE DEUX BORNES PODOTACTILES RUE PHILIPPE DE BEAUMANOIR



La ville de Pont-Sainte-Maxence se lance pour la première fois dans la réalisation d'un passage piéton 3D.

L'objectif principal est bien sûr d'améliorer la sécurité des piétons au moment de traverser et de réduire la vitesse des véhicules à cet endroit.

Même s'ils sont juste peints au sol, ces passages cloutés donnent vraiment l'impression d'être surélevés.

En effet le jeu des couleurs et les différentes lignes de fuite apportent un effet relief impressionnant. Le passage piéton en 3D est un nouveau moyen pour inciter les automobilistes à ralentir en simulant la présence d'un obstacle.

Le site retenu ici s'explique par la présence des écoles maternelle Paul Langevin et élémentaire Fabre d'Eglantine. De plus, l'illusion du passage piéton 3D ne fonctionne que dans un seul sens de circulation (par exemple ici de Pont-Sainte-Maxence vers Pontpoint et non de Pontpoint vers Pont-Sainte-Maxence c'est-à-dire que sur le retour vous n'avez pas l'illusion de la 3D).

Ici, la circulation n'étant que dans un seul sens (Pont-Sainte-Maxence vers Pontpoint), l'endroit est donc optimal. C'est pour cela qu'il a été retenu.

De plus, deux bornes podotactiles seront installées afin d'alerter ou d'informer les personnes à déficience visuelle d'un obstacle. Grâce à leur surface podotactile, ces bandes d'orientation permettent aux malvoyants de circuler en toute sécurité.

L'installation sera réalisée le mercredi 13 février pour un montant total de 2 300 euros TTC.